

Paris, le 23 octobre 2017

COMPTE-RENDU DU CHSCTM DU MAA 17 OCTOBRE 2017

Représentaient l'UNSA : Erwann COPPERE, Martine HARNICHARD et Dominique GARCIA

SERVICE D'ECONOMIE AGRICOLE : ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION ENRICH

Un tableau de bord a été présenté avec les différentes actions menées et à venir.

Depuis le dernier groupe de travail de septembre, de nouvelles actions ont été conduites :

- Un dispositif d'accompagnement des chefs d'unité est mis en place. Il ne concerne pas uniquement les chefs de service.
- Un tutorat des prises de fonction des nouveaux chefs de service SEA est mis en place. Il s'agit d'un binôme avec un autre chef de service SEA d'une autre région.
- Signature d'un courrier par la Secrétaire Générale du MAA en direction des Directeurs pour rappeler l'importance de l'accueil des vacataires et des conditions matérielles mises à disposition.
- Ouverture du concours de technicien 1^{er} grade spécialité TEA avec des places offertes en DDT.

RETEX SEA

Les comptes rendus des quatre ateliers thématiques seront bientôt terminés et envoyés. Pour l'instant, aucun retour des régions n'a été formalisées sur les groupes de travail mis en place. Un retour/bilan est attendu pour début novembre.

Les organisations syndicales ont demandé que la DGPE soit présente au CHSCTM surtout si la question des SEA est à l'ordre du jour.

GUIDE METHODOLOGIQUE DE PREVENTION DES VIOLENCES AU TRAVAIL

Une synthèse des groupes de travail a été présentée par la Présidente du CHSCTM pour rappeler le travail effectué en amont de cette réunion ; Des nouvelles corrections ont été formulées et validées.

Le calendrier retenu pour la publication de ce guide :

- Relecture par des personnes extérieures.
- Saisine de la communication stéréotype de sexe.
- Elaboration d'une note de service.
- Mise en page par le service communication.

PRESENTATION DU SERVICE SOCIAL DU MAA

La circulaire relative aux missions et à l'organisation du service social du personnel du ministère chargé de l'agriculture (2012-1002 du 29 août 2012) précise les missions et l'organisation de ce réseau.

Afin de couvrir la totalité du territoire, des conventions interministérielles sont mises en place pour accompagner les agents. Vous trouverez tous les renseignements à cette adresse : <http://intranet.national.agri/Le-service-social-du-personnel>

Question UNSA : Le maillage des assistants sociaux est-il en adéquation avec la réalité de terrain ?

A ce jour l'administration ne nous a pas répondu.

ENQUETE SUR LES EPI : ETAT D'AVANCEMENT

Il s'agit des EPI abattoirs. Seront concernés par l'enquête : les gants, les casques, les bottes et les protections auditives.

Les thématiques retenues pour cette enquête sont :

- La performance.
- L'approvisionnement (accessible, durable, entretien...).
- Le confort physique (réglage, ajustement, confort thermique, poids, angularité...).
- Le confort psychosocial (image que l'on renvoie ou pas...).

L'élaboration du questionnaire se fera fin 2017, début 2018. Il sera adressé aux assistants/conseillers de prévention des abattoirs qui auront à charge de recueillir les observations des agents travaillant sur site.

L'analyse des réponses de ce questionnaire se fera avec l'aide du réseau de compétence SST-Abattoir mis en place en 2017.

Pour l'UNSA, ce travail de terrain met en valeur la mission d'assistant/conseiller de prévention et permettra d'avoir une plus grande remontée du terrain, permettant une analyse plus fine de la réalité.

RECENSEMENT DES AGENTS EN RECLASSEMENT

L'administration propose un outil de recensement des reclassements au sens strict (avec changement de statut) et reclassements au sens large (changement de poste).

Cette enquête portera sur l'année 2017 et sera envoyée aux services ressources humaines des structures : DRAAF, DDI ; enseignement technique et enseignement supérieur. Pour l'administration centrale ce sera un module spécifique.

CHSCTM DELOCALISE

Le prochain CHSCTM sera délocalisé sur le lycée agricole de SAINT GERMAIN EN LAYE. IL sera dédié à l'enseignement agricole et ses problématiques.

CHSCT-REA

L'administration nous informe de la tenue d'un nouveau groupe de travail avant la fin de l'année sur cette thématique.

Au cours de ce CHSCTM, plusieurs résolutions intersyndicales ont été présentées :

Résolution 1 : Les organisations syndicales du CHSCTM ne sont pas satisfaites des réponses apportées par le SRH sur la modification de l'arrêté de 2012 sur la compétence des CHSCT-REA. Elles s'apparentent à une manœuvre dilatoire qui prolonge un état de fait inadmissible : plus de la moitié des personnels du MAA sont privés de CHSCT de proximité. Les organisations syndicales exigent donc que l'arrêté soit rapidement modifié dans le sens de la proposition unanime qu'elles ont présentée en début d'année 2017.

Votée à l'unanimité.

Résolution 2 : Les organisations syndicales demandent la création d'un groupe de travail OS-SRH-DGER-Inspection afin de prévenir, mais aussi d'accompagner les personnels en situation de souffrance, lorsqu'ils sont mis en cause par les usagers dans l'exercice de leurs fonctions.

Votée à l'unanimité.

Résolution 3 : Considérant que le climat social à ONIRIS est très dégradé, que les représentants des personnels de l'ONIRIS considèrent que le dialogue avec la Direction est bloqué, les organisations syndicales du CHSCT-M votent la constitution d'une délégation d'enquête, issue du CHSCT-M, afin d'établir les faits et de proposer des mesures de prévention.

Votée à l'unanimité.

Déclaration liminaire UNSA CHSCTM MAA 17 octobre 2017

Madame la Présidente,

Au fil des réunions, force est de constater qu'un certain nombre de points étudiés sont récurrents. C'est le cas pour les services d'économie agricole. Des réunions ont eu lieu depuis le début de l'année, mais les agents ont l'impression que peu de travail a été réalisé et surtout que les plans d'actions annoncés ne soient pas mis en place rapidement. Pour preuve, le fonctionnement de l'outil ISIS fonctionne de manière chaotique.

Le guide de prévention des agressions est en phase d'être finalisé, cependant une note de service est encore à réaliser. L'UNSA sera attentive à ce que la parution de ce guide se fasse le plus rapidement possible

Certains départements nous ont signalé qu'un effort a été apporté dans le choix des EPI en tenant compte des remarques des agents. Pour l'UNSA, cela est très positif mais cette amélioration fait suite à la venue d'un ergonome dans ces structures. L'UNSA demande que cette pratique soit généralisée dans tous les abattoirs.

Un réseau de compétence santé et sécurité au travail en abattoir a été créé et des agents ont été formés aux risques TMS. Malheureusement, de nombreux blocages (frein des directions pour filmer, réticence de certains collègues pour être photographiés ou interviewés...) dans les structures ont été signalés.

Caméras imposées sur les postes d'abattage : Il est à souligner que dans certains établissements, les caméras qui ont été installées sont détournées de leurs finalités initiales et servent à faire de la surveillance des opérateurs, du départ des sous-produits animaux... Pour l'UNSA, cela est inadmissible et doit être corrigé très rapidement.

Nous rappelons que l'UNSA a toujours été opposée à la pose de caméras dans les abattoirs.

Nous vous demandons officiellement de rappeler aux Directeurs les usages prévus pour ces installations.

Le télétravail est en place depuis plus d'un an au sein du MAA. L'UNSA demande qu'un bilan qualitatif, du point de vue des conditions de travail, soit réalisé pour la fin de l'année.

La signature du troisième plan handicap a été réalisée le mois dernier. Des correspondants ont été recrutés dans différentes structures. Pouvons-nous avoir un bilan de cette action ?

Madame la Présidente, où en sommes-nous de l'organisation de l'articulation entre les CoHS et les CHSCT REA ?

Madame la Présidente, après cette rentrée 2017-2018, les agents des Etablissements Agricoles Publics sont un peu comme "sœur Anne", ils ne voient rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie... Vous en concluez donc leur état d'esprit bien fataliste, ils sont contraints à attendre sans plus trop d'espoir !...

Madame la Présidente, où en sommes-nous de la réflexion sur l'iniquité de gestion du temps syndical entre les agents non enseignants et les enseignants qui eux bénéficient d'une vraie décharge pour assurer leurs fonctions ?

Madame la Présidente, où en sommes-nous de la mise en place des plans d'action concernant les RPS au sein des Etablissements de l'enseignement agricole public ?

Madame la Présidente, ces questions sont souvent évoquées, mais à ce jour, les réponses sont toujours évasives.

Enfin Madame la Présidente, l'UNSA tient absolument à attirer votre attention à nouveau sur la problématique de l'organisation de la sécurité sur les chantiers forestiers pédagogiques. Suite au décès tragique d'un collègue Enseignant au cours d'un chantier pédagogique l'an dernier, le CHSCT REA Auvergne Rhône Alpes a obtenu de l'autorité académique la mise en place d'une mission d'expertise sur cette problématique. Cette mission a rendu compte de son rapport en ce début d'année scolaire, et poursuit son travail au sein de la région Auvergne Rhône Alpes.

A la lecture de ce rapport, vous avez dû constater que bon nombre de questions restent en suspens et méritent une attention toute particulière du CHSCTM et de la DGER.

En effet, cette problématique ne saurait être traitée désormais qu'à l'échelon régional et nous demandons ici à ce que le CHSCTM s'empare de cette question transversale au niveau national, et organise une expertise qui puisse permettre à l'ensemble des agents concernés, comme aux jeunes en formation dans la filière forêt, d'évoluer au quotidien dans une totale sérénité et en totale sécurité.